

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 décembre 2024

**Rapporteur :
Monsieur Alain
DECOURCHELLE**

N° 41

**Programmation 2024 du contrat de ville de Kermoysan
Subvention de l'action 'Trophée d'impro culture et diversité'**

Le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » a été signé le 12 avril 2024 par ses partenaires, pour une durée de six ans. Porté par l'agglomération, il définit le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville dans le quartier prioritaire de Kermoysan.

À l'échelle nationale et locale, la politique de la Ville dispose de moyens d'interventions spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés. Dans ce cadre s'organise, chaque année, une programmation financière à partir d'un appel à projets. Celle-ci a pour vocation de financer les projets initiés par des tiers (organismes réalisateurs – collectivités, EPCI, organismes publics ou privés notamment associatifs) et en particulier les actions nouvelles, expérimentales, répondant aux priorités du contrat de ville.

La programmation 2024 du contrat de ville de Quimper Bretagne Occidentale a été validée en conseil communautaire, le 11 juillet 2024. En conclusion du rapport présenté était indiqué qu'un projet, initialement retenu, avait été retiré en raison de la cessation d'activité de son porteur de projet en juin 2024. Aussi, ce rapport précisait la possibilité d'attribuer les sommes restantes à une ou plusieurs autres actions.

Le projet de subventionnement de l'action « Trophée d'impro culture et diversité », porté par la MPT de Penhars, est proposé en délibération compte tenu du reliquat exceptionnel précité.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 23/12/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 23/12/2024 (accusé de réception du 23/12/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

La politique de la Ville est une politique publique circonscrite aux quartiers en difficultés, appelés Quartiers prioritaire Politique de la ville (QPV). Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. C'est une politique territorialisée, partenariale et contractuelle qui mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics pour atteindre ses objectifs. Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville (*loi Lamy du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine*) qui y prévoient l'ensemble des actions à conduire. À Quimper, l'agglomération Quimper Bretagne Occidentale pilote, au côté de l'État et de l'ensemble des partenaires, le contrat de ville pour le quartier prioritaire de Kermoysan.

Le quartier prioritaire politique de la ville de Kermoysan compte quatre partenaires qui, de manière concertée, financent des projets visant à répondre aux besoins exprimés et aux enjeux du contrat de ville : l'État (DDETS - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), le Conseil départemental du Finistère, la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et Quimper Bretagne Occidentale. Ces projets sont déposés par les acteurs locaux dans le cadre d'un appel à projets. Auparavant réalisés en deux programmations, un seul appel à projets a été proposé en 2024. Il a été construit en s'appuyant sur les travaux menés, de manière concertée avec les acteurs locaux, lors de l'évaluation du contrat de ville 2015-2023 et s'appuyait sur quatre priorités ciblées.

Au titre de la programmation 2024 :

- cinquante projets portés par trente opérateurs, dont dix-neuf nouveaux projets, ont été instruits par les groupes thématiques des partenaires ;
- quarante-trois projets ont reçu un avis technique favorable ;
- sept projets n'ont pas été retenus ;
- un projet avait reçu un avis technique favorable et était inscrit dans la programmation mais a ensuite été retiré en raison de la cessation d'activité de l'association portant au final au nombre de quarante-deux projets retenus au titre de la programmation 2024.

Compte tenu du reliquat financier restant, dû au retrait d'une action de la programmation en raison de la cessation d'activité de son association, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle à la Maison Pour Tous (MPT) de Penhars pour le financement de l'action « Trophée d'impro culture et diversité ». En raison des difficultés financières manifestées par les porteurs de projet sur ce projet, il apparaît important de soutenir la MPT de Penhars et indirectement l'association Ty Catch Impro qui mènent ensemble cette action à destination d'un groupe de 16 jeunes bénéficiaires. En effet, cette action, débutée en septembre 2023, a permis la création d'une équipe d'improvisation théâtrale mixte, inclusive, mêlant tous les niveaux du collège. Au sein d'ateliers dédiés, les jeunes y ont appris à jouer et raconter des histoires ensemble, à improviser dans le cadre du décorum du match d'impro, à se rencontrer sans jugement et à jouer un spectacle dans des conditions professionnelles grâce à une équipe de comédiens spécialisés.

Le reliquat financier disponible représente 2 500 euros dont 500 euros du côté de Quimper Bretagne Occidentale et 2 000 euros du côté de l'Etat (DDETS). Pour rappel, depuis 2024, Quimper Bretagne Occidentale a signé une convention de mutualisation des crédits Politique de la ville avec l'Etat qui l'engage notamment à reverser avec, ses propres crédits, ceux de l'Etat. Ce conventionnement va dans le sens d'une simplification administrative, surtout en matière de gestion des crédits pour les porteurs de projets. Cependant et contrairement à une délégation de compétence, l'Etat reste ici parfaitement maître de ses crédits et décisions d'attributions. Ainsi, le positionnement de l'Etat sur ces crédits a été demandé. Le versement d'une subvention, à titre exceptionnel sur le reliquat existant, d'un montant de 2 500 euros, dont 2 000 euros sur les crédits de l'Etat, a été validé par ce dernier. La subvention de 2 500 euros devra être reversée par la MPT de Penhars à l'association Ty Catch Impro.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser madame la présidente à :

- 1 - signer l'avenant à la convention passée avec la Maison pour Tous de Penhars, relatif au versement de la subvention de l'action « Trophée d'impro culture et diversité » ;
- 2 - verser la subvention correspondante dans le cadre de la programmation 2024.